

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....16 Juillet 2012

Présents : Marc MADEDDU, B. MARIATTE, A. MASSON, MP RICHARD, F. MICHALOVITCH, JM GAUSSURON, D. WEBER, MH CUNIN, F. LAMBERT, F. CLAUDON,

Absents : A. HERRY, ML LAUSMANN

Absents excusés : P. GALLION procuration à B. MARIATTE, JM PIERRET procuration à JM GAUSSURON

Secrétaire : F. LAMBERT

1) Suppression du passage à niveau n°81:

Monsieur le Maire présente la lettre de Réseau Ferré de France proposant la suppression du passage à niveau n°81. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de RFF.

2) Budget général: décision modificative n°2 :

Vu les besoins de financement et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal vote les crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2051 – Concessions et droits similaires		3 200,00 €
2135 – Installations générales, Agencements, Aménagements des constructions	3 200,00 €	

3) Dégrèvement facture eau CCVM:

Suite à une fuite d'eau qui s'est produite au niveau du bâtiment « Colonie Jacques Marest » appartenant à la Communauté des Communes, cette dernière demande à la commune de Saint-Léonard, un dégrèvement. Le Conseil Municipal accepte de dégrever la facture d'eau, de faire payer la moyenne des consommations des trois années précédentes et de facturer la partie relative à la redevance pollution/eau soit 476,55 €.

4) Création d'une régie cantine et d'une régie garderie périscolaire:

Sur avis de la Commission jeunesse, le Conseil Municipal avait, en 2010, supprimer les régies cantine et garderie périscolaire pour établir un système de facturation au mois et ce dans le but de diminuer les coûts importants d'impression des tickets. Toutefois ce système engendre des retards de paiements, Monsieur le Maire propose donc de revenir au système des régies cantine et garderie périscolaire tout en préservant une politique de diminution des coûts dus par le fonctionnement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5) Syndicat scolaire du Secteur Fraize : participation aux voyages scolaires du Collège de Fraize:

La commune de Saint-Léonard octroi actuellement une aide financière de 25€ par enfant et par voyage scolaire, à hauteur d'un voyage par an et par élève. Dans un courrier adressé à la Mairie le SSSF propose qu'en 2013, les voyages soient subventionnés directement au SSSF et proportionnellement au potentiel fiscal de la commune. Le Conseil donne un avis favorable au Syndicat pour subventionner directement ce dernier qui fera le lien avec les familles d'élèves et propose de continuer à participer à hauteur de 25€ par élève et par voyage réellement réalisé dans l'année scolaire sans tenir compte du potentiel fiscal des communes.

6) Avis sur le départ de la commune du Valtin de la CCVM et de la CCHM :

D'après le schéma départemental de coopération intercommunal, la commune du Valtin est appelée à intégrer la CCVM et la CCHM. La commune du Valtin a refusé par délibération en date du 04 Mai 2012 de faire partie de la CCVM et de la CCHM et a demandé son rattachement à la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupt. Appelée à donner son avis, la Commune de Saint-Léonard émet un avis favorable au refus de la Commune du Valtin d'adhérer au schéma de coopération intercommunal initialement prévu et ainsi donner une autre solution à soumettre à la CDCI.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....16 Juillet 2012

7) Subvention exceptionnelle au ski club de Xonrupt Longemer

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle du Ski Club pour un Léonardien qui doit participer à un stage et une compétition en Finlande. Le Conseil Municipal attribue une subvention symbolique au compétiteur qui représentera la commune de Saint-Léonard.

8) Topoguide : création d'un itinéraire Grande Randonnée de Pays :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'édition d'un topoguide et de la valorisation de 30 sentiers de promenade et randonnée de sur le territoire du Pays de la Déodatie. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise la pose de jalonnements permanents.

Vu par nous, Maire de la Commune de **SAINT-LÉONARD**.....
Pour être affiché le 15 Juillet 2011 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 24 Juillet 2012

**Le Maire,
Marc MAEDDU**